



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 01/03/2022

**Direction régionale des Finances Publiques
des Hauts-de-France et du département du Nord**

Pôle d'évaluation domaniale
82 avenue JF Kennedy
BP 70689
59033 LILLE cedex

Le Directeur régional des Finances publiques

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Hélène BIGAYON
téléphone : 06 23 20 34 70
courriel :
drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Place du Général de Gaulle
59283 RAIMBEAUCOURT

Réf. DS:7652072

Réf. OSE: 2022-59489-09427

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Terrain
Adresse du bien :	Rue du Maréchal Foch 59283 RAIMBEAUCOURT
Valeur vénale :	480 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de Raimbeaucourt

Affaire suivie par : Mme Sylviane NOËL

2 - DATES

de consultation : 04/02/2022

de réception : 04/02/2022

de visite : actualisation

de dossier en état : 04/02/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics : CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37, et L.5722-3 et articles R correspondants.

La commune souhaite céder un terrain pour permettre à un particulier de construire un garage.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle B 3340 pour 12 m².

Terrain de forme irrégulière situé le long d'une place, d'une longueur d'environ 11 m.

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune de Raimbeaucourt

Occupation : bien libre

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Classement en zones UA au PLU de Raimbeaucourt.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

PLU modifié le 08/07/2016

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon la méthode par comparaison.

Elle est estimée à 480 €.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois).

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par
délégation,
Hélène BIGAYON
Inspectrice des Finances publiques

